French Underwater Federation

Filière « Encadrants »

Référentiels de compétences & cursus.

Pascal YAN (Pilote, production du cursus d'Instructeur National) Christian FERCHAUD – Pascal LECOINTRE – Pascal MONESTIEZ – Jean-Noël TRUCCO 2010



Sommaire

1.	DEFINITIONS GENERALES DES PROFILS ET HYPOTHESES	5
1.1	INITIATEUR	ϵ
1.1.1	Profil	6
1.1.2	Profil	6
1.2	GUIDE DE PALANQUEE	e
1.2.1	Profil	6
1.2.2	Niveau d'entrée	6
1.3	DIRECTEUR DE PLONGEE D'EXPLORATION	6
1.3.1	Profil	(
1.3.2	Niveau d'entrée	
1.4	MONITEUR 1 ^{ER} DEGRE	7
1.4.1	Profil	
1.4.2	Niveau d'entrée	
1.5	MONITEUR 2 ^{EME} DEGRE	7
1.5.1	Profil	7
1.5.2	Niveau d'entrée	7
2.	REFERENTIEL DE COMPETENCES « INITIATEUR »	8
3.	REFERENTIEL DE COMPETENCES « GUIDE DE PALANQUEE »	13
4.	REFERENTIEL DE COMPETENCES « DIRECTEUR DE PLONGEE D'EXPLORATION »	20
5.	REFERENTIEL DE COMPETENCES « MONITEUR 1 ^{ER} DEGRE »	24
6.	REFERENTIEL DE COMPETENCES « MONITEUR 2 ^{EME} DEGRE »	34
7.	ANALYSE DES REFERENTIELS	38
7.1	SYNTHESE DES COMPETENCES DE RANG 1 PAR PROFIL	38
7.2	TRANSVERSALITE DES COMPETENCES DE LA FILIERE « ENCADRANTS »	39
8.	MODALITES ENVISAGEABLES POUR LA VALIDATION DES QUALIFICATIONS	
9.	CONCLUSION	41
10.	ANNEXES	42



Groupe de travail

« Filière Encadrants - Référentiels de compétences & Cursus »

Le présent document est le produit de la réflexion du groupe de travail « Filière encadrants - Référentiels de compétences & Cursus » du collège des Instructeurs Fédéraux Nationaux.

Les travaux de ce groupe, constitué de Christian FERCHAUD, Pascal LECOINTRE, Pascal MONESTIEZ, Jean-Noël TRUCCO et Pascal YAN, sont pilotés par ce dernier dans le cadre du cursus d'Instructeur National Stagiaire.

Cette réflexion est purement prospective. Son objectif est de constituer en anticipation une « base de référence » permettant :

- D'imaginer ce que pourrait être un cursus idéal par rapport aux objectifs d'encadrement, avec une cohérence d'ensemble,
- De répondre à une demande éventuelle de la CTN liée à la rénovation de la filière professionnelle et ses conséquences sur le cadre réglementaire, d'en « ajuster » le contenu dans un contexte qui serait alors défini, et ce dans des délais compatibles avec le besoin,
- De proposer des évolutions (parfois importantes) du Manuel de Formation Technique à partir des éléments jugés comme des améliorations possibles dans le cadre actuel.

La démarche doit permettre de définir des compétences qui seront la base de l'élaboration d'un Manuel de Formation Technique dans lequel il sera possible de trouver :

- Les contenus de formation (compétences),
- les conditions de candidature,
- les épreuves d'examens,
- •

Certaines hypothèses majeures cadrent la réflexion proposée ci-après. Ces hypothèses sont les suivantes :

- la définition des référentiels de compétences de l'ensemble des profils « encadrants » doit être réalisée de manière globale. Cette approche permet :
 - d'avoir l'assurance de couvrir l'ensemble des besoins relatifs à la prise en charge et à l'organisation de l'activité, tant dans le domaine de la pratique de l'activité « exploration » que dans celui de son enseignement,
 - de définir des contenus adaptés pour chacun d'eux au juste besoin et éviter ainsi d'alourdir inutilement lesdits contenus afin de faciliter leur acquisition au plus grand nombre,
 - de créer les conditions d'existence d'une « filière encadrants » cohérente, progressive et accessible au rythme de chacun,
- la notion d'encadrants recouvre, pour la présente étude, les profils suivants :
 - Initiateur
 - Guide de palanquée
 - □ Directeur de plongée d'exploration
 - Moniteur 1^{er} degré
 - Moniteur 2^{eme} degré
- il n'est pas considéré plusieurs niveaux pour un même profil : par exemple, il n'est pas envisagé deux niveaux d'Initiateur ou de Guide de palanquée.
 - Le GT considère que l'existence de deux niveaux pour un même profil ne modifierait pas sensiblement la formulation des compétences, sinon, il ne s'agirait pas des mêmes profils.



Les différences pourraient intervenir au niveau du contexte dans lequel s'exercent les compétences. Ces différences de contexte résulteraient de prérogatives différentes, comme c'est le cas de l'Initiateur actuel avec un E1 et un E2.

Dans ce cas, c'est le niveau de performance et le périmètre sur lequel s'exercent les compétences qui est différent.

C'est donc au niveau de la formation et de l'évaluation que les différences interviendront principalement, ce qui n'empêche pas d'envisager un ajustement des référentiels de compétences le cas échéant.

- au moment de la définition des compétences de chaque référentiel, aucun niveau n'est considéré « à priori » comme le successeur ou le prédécesseur d'un autre. Chaque référentiel de compétences est défini de façon exhaustive et indépendemment des autres dans le but :
 - d'identifier les compétences similaires entre les différents niveaux, ces compétences apparaissant alors comme capitalisables dans les différents cursus envisageables au sein des profils « encadrants »,
 - □ de n'imposer à priori aucun cursus au sein des profils « encadrants »,
 - d'identifier les différents cursus envisageables.
- que les différents profils retenus pour la présente étude soient règlementairement parlant (code du sport) regroupés ou non dans les niveaux d'encadrement ne changent rien à la possibilité de gérer ces différents profils comme une filière potentielle.
- les compétences de chacun de ces niveaux sont définies « dans l'absolu » en fonction :
 - d'un profil général,
 - d'un niveau d'entrée.

La démarche ainsi proposée est de définir en premier lieu des « profils » et des « niveaux d'entrée », puis, à travers ces 2 éléments, de construire des « référentiels de compétences » et d'élaborer des « cursus » en prenant en compte l'ensemble des contraintes (aspects techniques, réglementaires,...).



1. DEFINITIONS GENERALES DES PROFILS ET HYPOTHESES

S'agissant de définir des profils d'encadrants, les principales orientations connues à ce jour concernant la rénovation de la filière professionnelle sont à prendre en compte.

Ces principales orientations ont été présentées en réunion de la CTN, le 23/01/2010 et sont synthétisées dans l'annexe 1 du présent document.

Ces hypothèses ont conduit à une analyse et un questionnement présenté lors de la réunion du collège des Instructeurs du 20/03/2010. Les réponses et orientations apportées lors de cette réunion (cf CIFN/2010/02) ont été prises en compte.

Figurent en annexe 2 les orientations relatives à la filière professionnelle au 28/04/2010. A cette date, ces orientations n'induisent pas d'évolutions pour la présente démarche.

Ces orientations constituent une donnée d'entrée pour le présent projet et leur prise en compte doit permettre de satisfaire au moins l'objectif d'équivalence de prérogatives d'enseignement entre les qualifications professionnelles et les qualifications fédérales.

Par ailleurs, une construction des référentiels de compétences fédéraux selon une architecture et une formulation proche de celle des qualifications professionnelles facilitera l'identification des UC « équivalentes » et dont les titulaires de qualifications fédérales pourraient être exemptés dans les cursus professionnels.

De l'analyse des principales orientations actuelles de la rénovation de la filière professionnelle, il ressort les éléments suivants :

- Le profil annoncé du DES n'est pas très éloigné de celui du BEES2 actuel et donc du MF2.
- Le profil du DE se distingue du MF1 essentiellement par un champ d'activités incluant le tutorat de stagiaires, l'exercice de l'activité indifféremment à l'air et au nitrox ainsi qu'un champ de prérogatives allant jusqu'à 60 m.
- Le profil BP, pour la partie de ses activités se situant « en plongée », correspond à un profil de Guide de palanguée.

Cette analyse succincte met en lumière qu'une équivalence de prérogatives entre DES/MF2, DE/MF1 et BP/GP ne devrait pas poser de difficultés.

Notions de « profil »

Les différents profils sont définis par une description générale du champ d'activités couvert par le niveau considéré et du type de compétences mises en œuvre. Il s'agit d'une formulation du type « compétences » et non d'une formulation du type « prérogatives ».

L'objectif de la définition donnée est de cadrer les hypothèses prises pour dimensionner le référentiel de compétences.

Le « niveau d'entrée »

Les niveaux d'entrée sont exprimés sous l'angle des compétences principales jugées « minimales » (nécessaires mais suffisantes) pour entamer le cursus de formation conduisant au niveau considéré. Il ne s'agit pas d'une formulation du type « conditions de candidatures », ce qui relève d'un « Manuel de Formation Technique ».

L'objectif de la définition donnée est de déterminer un niveau initial de compétences compatible avec le cursus de formation « raisonnablement » envisageable (volume, durée,...).

De plus, en raison de la diversité des pratiquants, les encadrants doivent être capable d'exercer leurs compétences en tenant compte des besoins et des attentes de publics particuliers : jeunes, séniors, aptitudes médicales spécifiques.



1.1 INITIATEUR

1.1.1 Profil

L'Initiateur forme les pratiquants et enseigne aux plongeurs débutants dans les phases d'initiation de tous les niveaux de plongeur. De plus, en milieu artificiel, il est capable d'organiser cet enseignement et de diriger l'activité. La participation a un jury d'examen fait appel à des compétences qui sont couvertes par la dimension « formateur » du profil.

1.1.2 Niveau d'entrée

Le stagiaire initiateur est un plongeur ayant un niveau technique correspondant à un plongeur capable d'évoluer en autonomie à 20 m. Son expérience lui permet de transmettre aux débutants l'envie d'aller plus loin.

1.2 GUIDE DE PALANQUEE

1.2.1 Profil

Le Guide de palanquée anime un groupe de plongeurs en exploration. Il est capable d'emmener ce groupe, en toute sécurité et en tous milieux selon les dispositions réglementaires. Il doit être capable de commenter les éléments observés lors de la plongée et l'environnement maritime pour donner de l'intérêt à son animation.

1.2.2 Niveau d'entrée

Le stagiaire Guide de palanquée correspond à un plongeur capable d'évoluer en autonomie à la profondeur à laquelle il va guider la palanquée dont il sera responsable. Cette capacité d'évolution traduit un niveau technique individuel et une expérience. Il connait les risques liés à la pratique en exploration, sait les prévenir et sait intervenir auprès d'un plongeur en difficulté

1.3 DIRECTEUR DE PLONGEE D'EXPLORATION

1.3.1 Profil

Le Directeur de plongée d'exploration organise et dirige l'activité d'exploration à l'air ou au nitrox en tous milieux et selon les dispositions réglementaires.

1.3.2 Niveau d'entrée

Le stagiaire Directeur de plongée correspond à un plongeur capable d'évoluer en autonomie à la profondeur à laquelle il va organiser une plongée d'exploration. Cette capacité d'évolution traduit un niveau technique individuel et une expérience. Il connait les risques liés à la pratique en exploration, sait les prévenir et sait intervenir auprès d'un plongeur en difficulté.



1.4 MONITEUR 1^{ER} DEGRE

1.4.1 Profil

Le MF1 est un formateur de plongeurs tous niveaux, des GP et des DP, dans tous les espaces définis règlementairement. Il est capable d'enseigner à l'air ou au nitrox et d'organiser l'activité en tous milieux qu'elle soit d'exploration ou d'enseignement. Il participe à la formation de cadres à travers une activité de Tutorat (Initiateur et MF1).

La participation a un jury d'examen fait appel à des compétences qui sont couvertes par la dimension « formateur » du profil. Dans une structure de petite taille, le MF1 peut assurer la direction technique de l'activité.

1.4.2 Niveau d'entrée

Le niveau d'entrée minimal en formation MF1 correspond à celui d'un plongeur capable d'évoluer en autonomie dans tous les espaces définis règlementairement. Ce plongeur sait planifier et organiser une plongée, y compris en l'absence de Directeur de plongée sur site.

Il connait les risques liés à la pratique, sait les prévenir et sait intervenir auprès d'un plongeur en difficulté.

1.5 MONITEUR 2^{EME} DEGRE

1.5.1 **Profil**

Le MF2 est le formateur de la filière « encadrants ». Outre les compétences du MF1, il est capable, notamment dans les stages de formation de cadres, de concevoir, d'organiser, de diriger et d'assurer la formation pratique, théorique et pédagogique ainsi que le tutorat de toutes les qualifications d'encadrant dans tout l'espace de pratique de la plongée défini réglementairement, en plongée à l'air et au nitrox.

La participation a un jury d'examen fait appel à des compétences qui sont couvertes par la dimension « formateur » du profil. Il peut diriger les stages de formation d'encadrants et y intervenir.

Au sein de tout type de structure, il peut assurer la direction technique de l'activité.

1.5.2 Niveau d'entrée

Le niveau d'entrée minimal en formation MF2 correspond à celui d'un formateur disposant d'une expérience dans l'exercice des profils qu'il aura à former (Initiateur et MF1). Il connait les risques liés à la pratique, sait les prévenir et sait intervenir auprès d'un plongeur en difficulté.



2. REFERENTIEL DE COMPETENCES « INITIATEUR »

La qualification « Initiateur » appelle les compétences générales suivantes :

- 1 Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.
- 2 Concevoir une progression ou une séance.
- 3 Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques.
- 4 Organiser, planifier le déroulement de l'activité.
- 5 Sécuriser l'activité, prévenir les incidents et intervenir si besoin.
- 6 Posséder les connaissances en appui des compétences requises.

Le référentiel ci-après est la déclinaison de ces compétences générales. Certaines compétences de second niveau mentionnées dans le référentiel peuvent avoir été déjà acquises lors des formations à d'autres qualifications ou grâce à l'expérience. Elles figurent néanmoins dans les tableaux par volonté d'une description complète du profil « Initiateur ».

Compétence 1			
« Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public »			
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires	
Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport et l'esprit fédéral.	A un comportement respectueux des principes enseignés. Respecte la déontologie sportive et les règlements fédéraux.		
Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel.	Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible.	L'étude des documents de plongée (carnet, passeport, certificat,) reste de la responsabilité d'un DP.	
Promouvoir la structure, la fédération et ses différentes activités.	Présente les atouts de la structure, de la fédération, incite à la pratique, cherche à intéresser et fidéliser les plongeurs.		
Répondre aux questions, renseigner les plongeurs et le public potentiel sur les sujets relatifs à l'activité.	Donne des informations pertinentes, complètes et adaptées. Oriente les plongeurs vers un MF s'il ne peut répondre lui-même.		

Compétence 2		
« Concevoir une progression ou une séance »		
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Analyser et prendre en compte le contexte pédagogique.	Adapte son enseignement en fonction des acquis et des attentes des élèves ainsi que des moyens dont il dispose.	Ceci est réalisé en ayant constamment à l'esprit des notions « d'intérêt » et de « sécurité ».
Définir les objectifs de formation de la séance ou de la progression.	Détermine le contenu et les limites de son enseignement en fonction du niveau de sortie attendu.	
Choisir les méthodes et les moyens de formation.	Sélectionne et prépare des éducatifs, des techniques de formation, des supports pédagogiques.	



Planifier le déroulement de la séance.	Vérifie la compatibilité de la séance
	envisagée auprès du DP.
	Construit les différentes parties d'un
	cours ou d'une séance.

Compétence 3			
« Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques »			
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires	
Réaliser un cours théorique.	Introduit le cours et commente le plan. Vérifie le niveau de ses élèves. Développe les différentes parties du cours. Utilise des exemples et des analogies lorsque nécessaire. Utilise des supports pédagogiques adaptés et efficaces. Evalue la compréhension et l'appropriation. Régule l'apprentissage en fonction des constats. Délivre un retour à l'issue du cours.		
Réaliser une séance pratique.	Présente la séance. Vérifie le niveau des élèves. Explique les techniques, donne des conseils de réalisation. Explique le déroulement de la séance. Donne des directives d'organisation, de sécurité et de préservation de l'environnement. Fait réaliser les exercices, démontre si nécessaire. Evalue les performances, régule l'apprentissage. Délivre un retour à l'issue de la séance.		
Prendre en compte les directives du DP.	Comprend et met en œuvre les consignes du DP.	Dans le cas où le DP est une autre personne.	

	Compétence 4		
« Organiser, planifier le déroulement de l'activité »			
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires	
Connaître la réglementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée.	Cite les principales exigences et connait les normes d'encadrement.		
Composer les palanquées.	Constitue chaque palanquée dans le respect des normes d'encadrement. Prend en compte les attentes et les affinités des plongeurs.		
Désigner un suppléant en cas de plongée du DP.	S'assure de l'aptitude de la personne volontaire, lui communique les informations nécessaires et la durée approximative de son absence.	le DP en titre conserve sa	



Compétence 5 « Sécuriser l'activité, prévenir les incidents et intervenir si besoin »		
Connaître les risques liés aux différentes pratiques et les mesures de prévention associées.	Enumère les risques et les mesures de prévention associées.	
Surveiller l'activité et réaliser des actions de prévention.	Donne des directives ou des conseils et met en place des moyens pour assurer la sécurité ou le confort, informe sur les risques liés à l'environnement. Donne les consignes nécessaires permettant aux plongeurs de prévenir pour eux-mêmes les incidents et accidents de plongée.	
Utiliser le matériel de secours.	Connaît et vérifie le contenu de la trousse de secours à utiliser en fonction du type d'accident. Localise le matériel de secours, en vérifie l'état et le fonctionnement. Met la bouteille d'oxygène en service, réalise une oxygénothérapie normobare.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Intervenir auprès d'un plongeur en difficulté.	Détecte les situations à risques et met en œuvre des mesures de prévention. Prend en charge un plongeur en difficulté, lui apporte une aide selon une technique appropriée, le remonte en surface en cas de besoin en respectant les procédures et l'y maintient. Continue à prendre en charge les autres membres de la palanquée. Ramène un pratiquant en difficulté jusqu'au support (bord, bateau, annexe, cale, plage).	Ici, c'est l'efficacité qui est le critère essentiel et non le coté démonstration technique.



Détail de la partie « Intervention ».	_	L'intervention doit être adaptée au milieu dans lequel la séance a lieu : piscine, milieu naturel
	que possible (pleine eau, plongeur non	Les éléments importants sont la promptitude et la pertinence de la réaction, l'exécution rapide de mesures (stabilisation) évitant la descente de la palanquée suivis d'un enclenchement
	Effectue les actions adaptées à la situation avant d'initier une remontée vers la surface (lorsqu'elle est	sans délai de la remontée lorsqu'elle est
	nécessaire): - fournit une source d'air en cas de besoin, - fait cesser tout effort en cas	Les actions permettant au plongeur en difficulté de pouvoir se ventiler sont une priorité.
	d'essoufflement,	La fourniture d'air doit être préférentiellement assurée avec un deuxième détendeur. L'échange d'embout, enseigné en simulation, est un palliatif ou un moyen intermédiaire
	nécessaire : - initie dès que possible et contrôle la	avant la disponibilité d'un deuxième détendeur.
	remontée, - surveille régulièrement le plongeur pris en charge ainsi que les autres membres de la palanquée,	Le palmage peut être utilisé : - pour agir sur la position d'évolution lors de la remontée, - dans les premiers instants de
	- incite le plongeur en difficulté à participer aux actions nécessaires à la maîtrise de la remontée si son état le permet, exécute ces actions dans le cas contraire,	l'intervention, pour éviter à la palanquée de couler, en précisant que l'effort correspondant doit être contrôlé et rapidement arrêté et remplacé par l'utilisation des gilets.
	-	Aucun gilet ne doit être purgé avant d'avoir acquis une tendance certaine à remonter.
	décompression et d'arrivée en surface compatible avec l'urgence de la situation et la préservation de la sécurité,	La vitesse de remontée peut être légèrement supérieure aux vitesses (variables) des différents outils de décompression, en fonction de la
	 signale au support surface la situation, sécurise en surface le plongeur en difficulté en attendant l'intervention du support. 	profondeur, et tout au long de la remontée. L'arrivée en surface doit se faire en sécurité, précédée d'un arrêt et d'un tour d'horizon entre 5 et 3 m de profondeur.
Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.	Communique et explicite les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte. S'assure de leur compréhension. Met en lien les « textes » et les règles,	
	les caractéristiques de la plongée et le	
Connaître la législation, la	niveau réel des plongeurs. Connaît les grandes lignes et le sens de	
réglementation et les dispositions fédérales relatives à l'activité.	la réglementation et sait définir la source à consulter sur un sujet précis.	



Savo	oir appliquer et respecter la	Respecte la règlementation, les	
régl	ementation dans un contexte défini.	directives, etc., dans un contexte	
		donné.	
		Met en place des dispositifs	
		complémentaires aux dispositions	
		légales si le contexte le nécessite.	

Compétence 6			
« Posséder les c	« Posséder les connaissances en appui des compétences requises »		
Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires	
Réglementation relative à l'activité.	Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit.	Code du sport, Manuel de formation technique, responsabilités, assurance	
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention. Cite les manifestations observables lors de la survenue des incidents courants de plongée.		
Outils et procédures de décompression.		Ces compétences sont nécessaires pour une évolution en milieu naturel	
Environnement maritime.	Connait les comportements pour le respect de l'environnement Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.	Doit faire évoluer sa palanquée et réaliser des exercices sans nuire à	



3. REFERENTIEL DE COMPETENCES « GUIDE DE PALANQUEE »

La qualification « Guide de palanquée » appelle les compétences générales suivantes :

- 1 Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.
- 2 Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration.
- 3 Participer à la mise en œuvre de l'activité.
- 4 Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.
- 5 Posséder les connaissances en appui des compétences requises.

Le référentiel ci-après est la déclinaison de ces compétences générales. Certaines compétences de second niveau mentionnées dans le référentiel peuvent avoir été déjà acquises lors des formations à d'autres qualifications ou grâce à l'expérience. Elles figurent néanmoins dans les tableaux par volonté d'une description complète du profil « Guide de palanquée ».

Compétence 1			
« Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public »			
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires	
Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport et l'esprit fédéral.			
Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel.	Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible.	L'étude des documents de plongée (carnet, passeport, certificat,) reste de la responsabilité du DP.	
Promouvoir la structure, la fédération et ses différentes activités.	Présente les atouts de la structure, de la fédération, incite à la pratique, cherche à intéresser et fidéliser les plongeurs.		
Informer sur les cursus de formation, sur les qualifications et sur les assurances.	Donne des informations utiles, complètes, adaptées.		
Questionner les plongeurs accueillis sur leur expérience, leurs attentes, leurs certifications, leurs équipements. Analyser leurs documents.	Pose des questions de manière à favoriser le dialogue. Connaît les documents et les renseignements nécessaires. S'assure de l'utilisation d'un matériel adapté.	Ceci doit permettre au GP de valoriser au mieux l'expérience des membres de sa palanquée.	
Répondre aux questions, conseiller et renseigner les plongeurs et le public potentiel sur tous les sujets relatifs à l'activité.	Donne des informations pertinentes, complètes et adaptées. Oriente les plongeurs conformément à leurs attentes et/ou leurs besoins.		



Compétence 2		
« Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration »		
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Appliquer les consignes données par le Directeur de plongée.	S'approprie parmi les directives du DP celles concernant sa palanquée.	
Définir le déroulement de la plongée et le présenter à sa palanquée.	Adapte la plongée selon l'ensemble du contexte. Commente: - le site et le déroulement de la plongée: parcours et profils de plongée prévus, durée, profondeur max, les procédures de descente et de remontée, la procédure de décompression (tables, ordinateurs,) les moyens mis en œuvre, les conditions de mise à l'eau et de remontée à bord, l'immersion, l'émersion les bonnes attitudes vis-à-vis de l'environnement.	En fonction des éléments recueillis auprès du Directeur de plongée et lors de la prise de connaissance de la palanquée.
Aider à l'embarquement ou au débarquement des plongeurs.	Aide les plongeurs à monter à bord et s'installer, aide à embarquer le matériel et le ranger, etc., en particulier dans le	Il s'agit avant tout de rechercher une attitude participative, une implication.
prérogatives des plongeurs qui la composent.	toutes les phases de la plongée. Respecte les paramètres fixés par le DP. Fait respecter la cohésion de la palanquée, les procédures et les paramètres de plongée. Montre les éléments intéressants de la faune et flore. Donne des consignes d'évolution visant à préserver l'environnement. Surveille tous les plongeurs. Co-responsabilise les plongeurs dans leur évolution.	réalisation intervenant lors de la phase en immersion.
Comprendre le site et les conditions environnementales.	Décrit la topographie approximative du site et les conditions probables de plongée à partir de la présentation du DP et de sa propre observation de l'environnement. Echange sa perception du site avec les membres de la palanquée.	Le GP doit s'approprier les informations fournies par le DP et utiliser sa propre connaissance ou observation du site. Le droit de retrait est bien sur toujours applicable.



Utiliser le milieu ou un instrument d'orientation pour se diriger.	Maîtrise le parcours de son évolution sous-marine à l'aide de repères naturels ou artificiels : relief, lumière, courant, Utilise en complément un instrument d'orientation lorsque les conditions le rendent nécessaire.	Le GP doit savoir « trouver son chemin » pour atteindre la ou les zones d'intérêt pendant la plongée et émerger au retour à une distance raisonnable (maximum 50 m dans les conditions les plus défavorables). Il doit savoir à tout moment approximativement où il se trouve sur le site et rester maître du parcours effectué.
Adapter la plongée en cours de	<u> </u>	Ici, c'est le bon sens qui doit prévaloir.
déroulement en fonction des conditions	plongée ou les paramètres fixés par le	
de plongée rencontrées en évolution.	DP dans le sens de la sécurité, du confort ou du niveau d'intérêt si une	
	raison quelconque nécessite une telle	
	adaptation.	
	Module les efforts en fonction des	
	capacités des plongeurs.	
	Interrompt une plongée si les conditions en immersion le nécessitent.	
Faire le bilan de la plongée avec les		
participants et donner à chacun des	les échanges sur le déroulement de la	
informations ou conseils appropriés.	plongée et le comportement des plongeurs.	
	Donne des conseils utiles pour la	
	pratique et l'amélioration technique de	
	chaque plongeur.	
Commenter l'environnement marin.	Décrit l'environnement maritime du	Il ne s'agit pas de rechercher des
	site, ainsi que la faune et la flore.	connaissances « spécialisées » (biologie
	Cite les noms communs d'espèces animales et végétales rencontrées,	sous-marine) mais une connaissance vulgarisée destinée à être
	difficulty of vegetares removing ess,	communiquée par le GP à un public
		large et néophyte.
		La formation initiale du GP concerne en
		priorité l'environnement de la zone littorale où se déroule la formation.

Compétence 3			
« Participer à la mise en œuvre de l'activité »			
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être Critères de réalisation Commentaires			
Participer au choix d'un site et à l'organisation de la plongée.	-	Se limiter à une approche pragmatique qui s'appuie sur les connaissances en matelotage.	
Participer aux manœuvres et à la mise en place des outils nécessaires à l'activité sur site.	Aide aux manœuvres d'amarrage, d'appareillage, de mouillage. Aide ou réalise l'installation des supports tels qu'un pendeur, un bloc de secours, un narguilé, ligne de vie, etc.	Ne pas enseigner de matelotage « théorique » mais appliqué et en situation.	



Assister ou suppléer si nécessaire le Directeur de plongée dans la préparation et la mise en œuvre des premiers secours.	Connaît la conduite à tenir pour tous les accidents de plongée en scaphandre et de plongée libre. Connaît les procédures d'évacuation. Relaie les directives du DP, prépare la zone d'accueil d'un accidenté, rappelle les plongeurs, aide ou met en place le matériel d'oxygénothérapie. Protège, isole un plongeur accidenté. Regroupe les autres membres de la palanquée pour analyse et surveillance. Utilise un moyen de communication approprié (VHF, téléphone,). Renseigne une fiche d'évacuation.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Suppléer le DP pour la surveillance de l'activité et la réalisation des actions de prévention.		Il est rappelé que même lorsqu'il est suppléé, le DP en titre conserve sa responsabilité.

Compétence 4 « Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin »		
xpliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.	Communique et explique les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte. S'assure de leur compréhension. Met en lien la réglementation avec les caractéristiques de la plongée et le	
	niveau réel des plongeurs.	
Participer à la surveillance de l'activité et réaliser des actions de prévention.	Observe les plongeurs et réagit aux situations non conformes ou potentiellement à risques. Donne des directives ou des conseils et met en place des moyens améliorant la sécurité ou le confort, informe sur les dangers de l'environnement. Donne les consignes nécessaires permettant aux plongeurs de prévenir pour eux-mêmes les incidents et accidents de plongée.	



Utiliser le matériel de secours.	Connaît le contenu de la trousse de secours à utiliser en fonction du type d'accident. Localise le matériel de secours, en vérifie l'état et le fonctionnement. Met la bouteille d'Oxygène en service, réalise une oxygénothérapie normobare.	
Intervenir auprès d'un plongeur en difficulté.	Détecte les situations à risques et met en œuvre des mesures de prévention. Prend en charge un plongeur en difficulté, lui apporte une aide selon une technique appropriée, le remonte en surface en cas de besoin en respectant les procédures et l'y maintient. Continue à prendre en charge les autres membres de la palanquée. Ramène un pratiquant en difficulté jusqu'au support (bord, bateau, annexe, cale, plage).	essentiel et non le coté démonstration technique.



Détail de la partie « Intervention »

Agit dès l'observation d'un signe ou d'un comportement nécessitant une intervention.

Pour toute intervention, évite autant que possible (pleine eau, plongeur non équilibré, ...) l'augmentation de la profondeur.

Effectue les actions adaptées à la situation avant d'initier une remontée vers la surface (lorsqu'elle est nécessaire) :

- fournit une source d'air en cas de besoin,
- fait cesser tout effort en cas d'essoufflement,
- apporte une aide adaptée dans les autres cas (crampe, malaise, douleurs, inconscience,....).

Lorsqu'une remontée vers la surface est nécessaire :

- initie dès que possible et contrôle la remontée,
- surveille régulièrement le plongeur pris en charge ainsi que les autres membres de la palanquée,
- incite le plongeur en difficulté à participer aux actions nécessaires à la maîtrise de la remontée si son état le permet, exécute ces actions dans le cas contraire,
- utilise principalement les gilets de stabilisation comme moyen de remontée,
- réalise une procédure de décompression et d'arrivée en surface compatible avec l'urgence de la situation et la préservation de la sécurité,
- signale au support surface la situation,
- sécurise en surface le plongeur en difficulté en attendant l'intervention du support.

Les éléments importants sont la promptitude et la pertinence de la réaction, l'exécution rapide de mesures (stabilisation) évitant la descente de la palanquée suivies d'un enclenchement sans délai de la remontée lorsqu'elle est nécessaire.

Les actions permettant au plongeur en difficulté de pouvoir se ventiler sont une priorité.

La fourniture d'air doit être préférentiellement assurée avec un deuxième détendeur. L'échange d'embout, enseigné en simulation, est un palliatif ou un moyen intermédiaire avant la disponibilité d'un deuxième détendeur.

Le palmage peut être utilisé :

- pour agir sur la position d'évolution lors de la remontée,
- dans les premiers instants de l'intervention, pour éviter à la palanquée de couler, en précisant que l'effort correspondant doit être contrôlé et rapidement arrêté et remplacé par l'utilisation des gilets.

Aucun gilet ne doit être purgé avant d'avoir acquis une tendance certaine à remonter.

de La vitesse de remontée peut être de légèrement supérieure aux vitesses (variables) des différents outils de décompression, en fonction de la profondeur, et tout au long de la remontée. L'arrivée en surface doit se faire en sécurité, précédée d'un arrêt et d'un tour d'horizon entre 5 et 3 m de profondeur.



Compétence 5 « Posséder les connaissances en appui des compétences requises »			
			Savoirs
Réglementation relative à l'activité.	Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit.	Code du sport, Manuel de formation technique, responsabilités, assurance	
Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, montage et vérifications, réglementation éventuelle.	Entretien le matériel, l'installe, vérifie son fonctionnement. Choisit le matériel de secours adapté au besoin (Bloc et détendeur de secours,).	16	
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention. Cite les manifestations observables lors de la survenue des incidents courants de plongée.		
Outils et procédures de décompression.	Explique les principes de différents outils de décompression, leurs conditions d'utilisation et leurs limites, leurs avantages et inconvénients.		
Navigation, météorologie marine.	Décrit et commente les éléments figurants dans un bulletin météo. Connaît les règles élémentaires de navigation maritime.		
Environnement maritime.	Décrit la faune et flore. Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.	Au moins les espèces les plus rencontrées en plongée et celles spécifiques au site.	



4. REFERENTIEL DE COMPETENCES « DIRECTEUR DE PLONGEE D'EXPLORATION »

La qualification de « Directeur de plongée d'exploration » appelle les compétences générales suivantes :

- 1 Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.
- 2 Choisir un site de plongée.
- 3 Organiser, planifier le déroulement de l'activité.
- 4 Attester de la fonction de Directeur de plongée.
- 5 Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.
- 6 Posséder les connaissances en appui des compétences requises.

Le référentiel ci-après est la déclinaison de ces compétences générales. Certaines compétences de second niveau mentionnées dans le référentiel peuvent avoir été déjà acquises lors des formations à d'autres qualifications ou grâce à l'expérience. Elles figurent néanmoins dans les tableaux par volonté d'une description complète du profil « Directeur de plongée d'exploration ».

Compétence 1			
« Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public »			
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires	
Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport en général sur les plans éthique, déontologique et d'hygiène de vie.	Respecte la déontologie sportive et fédérale et les règlements. A un comportement en toute situation en cohérence avec les principes enseignés. Préserve l'intégrité physique des plongeurs.		
Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel.	Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible en permanence.		
Répondre aux questions, conseiller et renseigner les plongeurs et le public potentiel sur tous les sujets relatifs à l'activité.	Donne des informations pertinentes, complètes et accessibles à la compréhension.		
Promouvoir la structure, la fédération et ses différentes activités.	fédération, incite à la pratique ou à d'autres formes de pratique, cherche à intéresser et fidéliser les plongeurs, fait la publicité des différentes activités possibles. Connaît et transmet les finalités fédérales.		
Informer sur les cursus de formation, sur les qualifications et sur les assurances.	Donne des informations utiles, complètes, accessibles à la compréhension des plongeurs et adaptées à leur niveau de pratique.		
Questionner les plongeurs accueillis sur leur expérience, leurs attentes, leurs certifications.	S'intéresse aux plongeurs, évalue leur profil, leur technicité, cerne leurs attentes. Oriente les plongeurs conformément à leurs attentes et/ou leurs besoins.		



Compétence 2			
« Choisir un site de plongée »			
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires	
Prendre en compte : - les attentes, le nombre et le niveau, les équipements, les outils de décompression, l'expérience de plongée des plongeurs et des guides de palanquée, - le type de support surface (navire).	Recueille ces informations. Consulte les documents des plongeurs, fait connaissance avec ceux qu'il ne connaît pas et s'intéresse de leurs attentes et motivation. Analyse ce contexte et prévoit un site approprié.	Carnet de plongée, cartes, passeport, dernières plongées	
Recueillir les informations relatives au site et au trajet pour le rejoindre et revenir: localisation, durée du trajet, topographie, courants réguliers ou potentiels, état de la mer, météo prévue. Apprécier et choisir un site de plongée adapté au niveau technique des plongeurs, aux conditions météorologiques et aux conditions de pratique	S'informe sur les sites accessibles et autorisés à partir de cartes marines, de bulletins météo, l'annuaire des marées et auprès de personnes pouvant les connaître ou qui les connaissent (affaires maritimes, pilote du bateau par exemple): profondeurs accessibles, points d'intérêt (tombant, sec, épave,) vents dominants, courants éventuels, état de la mer habituel, durée du trajet AR, possibilité de mouillage, fréquentation du site,	Le DP peut s'informer auprès du pilote ou de toute autre personne pour recueillir les renseignements nécessaires. Il doit connaître la nature des informations dont il a besoin et être capable de les exploiter de façon judicieuse.	
Analyser les conditions environnementales sur site.	Met en relation les conditions de vent, houle, visibilité sur l'eau, trafic maritime, courant(s), visibilité en immersion, température et évolutions prévisibles de ces éléments.	Le DP doit vérifier la faisabilité des plongées prévues: adéquation des conditions sur site avec le niveau, le nombre de plongeurs et de guides, les équipements individuels, collectifs et de sécurité disponibles.	

Compétence 3 « Organiser, planifier le déroulement de l'activité »			
			Savoirs/Savoir-faire/Savoir être Critères de réalisation Commentaires
Connaître la réglementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée.	Cite les principales exigences et connait les normes d'encadrement.	L'activité concernée est la plongée en exploration.	
Analyser l'aptitude des plongeurs et des guides.	Recueille les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité (questionnement, consultation des documents de plongée).		
Composer les palanquées.	Constitue chaque palanquée dans le respect des normes d'encadrement. Prend en compte les attentes et les affinités des plongeurs.		



Présenter le site.	Décrit la ou les zones de plongée, la façon d'y évoluer, les zones d'intérêt, les conditions de plongée probables (visibilité, courant, etc.) et les dangers éventuels.	La qualification de DP étant délivrée au niveau d'un club, on ne demandera pas au DP de connaître tous les sites de plongée « par cœur ». Sur un site méconnu, il doit définir la nature des informations nécessaires, les recueillir puis les présenter, en s'appuyant si nécessaire sur le pilote ou toute autre personne connaissant ce site.
Fixer les paramètres de plongée.	Donne des paramètres de profondeur, zone d'évolution, durée, profil de plongée et décompression adaptés au contexte. S'assure de leur compréhension par les palanquées.	5
Désigner un suppléant en cas de plongée du DP.	S'assure de l'aptitude de la personne volontaire, lui communique les informations nécessaires et la durée approximative de son absence.	Il est rappelé que, même en immersion, le DP en titre conserve sa responsabilité.

Compétence 4 « Attester de la fonction de Directeur de plongée »			
Rédiger la feuille de palanquées.	Renseigne avec excomplétude une feuille d	xactitude et e palanquées.	
Rédiger une fiche d'évacuation et de prise en charge.	Renseigne avec e complétude une fiche o de prise en charge. Vérifie ces documents l'action à une autre perso	d'évacuation et lorsqu'il confie	
Attester du déroulement de l'activité.	Vise les documents lorsque nécessaire pour réalisation des plongées.	attester de la	

Compétence 5 « Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin »			
			Savoirs/Savoir-faire/Savoir être Critères de réalisation Commentaires
Connaître les risques liés aux différentes pratiques et les mesures de prévention associées.	Enumère les risques et les mesures de prévention associées.		
Surveiller l'activité et réaliser des actions de prévention.	Donne des directives ou des conseils et met en place des moyens pour assurer la sécurité ou le confort, informe sur les risques liés à l'environnement. Donne les consignes nécessaires permettant aux plongeurs de prévenir pour eux-mêmes les incidents et accidents de plongée.		



Utiliser le matériel de secours.	Connaît et vérifie le contenu de la trousse de secours à utiliser en fonction du type d'accident. Localise le matériel de secours, en vérifie l'état et le fonctionnement. Met la bouteille d'oxygène en service, réalise une oxygénothérapie normobare.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.	Communique et explicite les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte. S'assure de leur compréhension. Met en lien les « textes » et les règles, les caractéristiques de la plongée et le niveau réel des plongeurs.	
Informer des réglementations locales éventuelles, des règles de protection de l'environnement et les faire respecter.	Cite ces règlementations. Informe des dispositions particulières locales (espèces protégées, zones interdites,). Rappelle les règles générales de protection de l'environnement, donne des conseils aux plongeurs pour les respecter.	Le DP peut s'appuyer sur le pilote ou toute autre personne pour recueillir pour lui-même les données nécessaires. Il doit connaître la nature des informations dont il a besoin et être capable de les exploiter de façon pertinente.
Connaître la législation, la réglementation et les dispositions fédérales relatives à l'activité. Savoir appliquer et respecter la réglementation dans un contexte défini.	Connaît les grandes lignes et le sens de la réglementation et sait définir la source à consulter sur un sujet précis. Respecte la règlementation, les directives, etc., dans un contexte	L'activité concernée est la plongée en exploration. L'activité concernée est la plongée en exploration.
	donné. Met en place des dispositifs complémentaires aux dispositions légales si le contexte le nécessite.	

Compétence 6 « Posséder les connaissances en appui des compétences requises »		
Réglementation relative à l'activité.	Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	
Connaître les spécificités des différents publics : jeunes, adultes, seniors, aptitudes médicales spécifiques, etc.		
Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, réglementation éventuelle.	Entretient le matériel correctement. Choisit le matériel de secours adapté au besoin (Bloc et détendeur de secours,).	
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	
Outils et procédures de décompression.	Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	
Navigation, environnement maritime, météorologie marine.	Comprend les éléments nécessaires à la navigation indiqués par le pilote du bateau	



5. REFERENTIEL DE COMPETENCES « MONITEUR 1^{ER} DEGRE »

La qualification « Moniteur 1^{er} degré » appelle les compétences générales suivantes :

- 1 Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.
- 2 Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration
- 3 Concevoir une progression, une séance ou un cursus de formation.
- 4 Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques.
- 5 Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques.
- 6 Choisir un site de plongée-.
- 7 Organiser, planifier le déroulement de l'activité.
- 8 Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.
- 9 Posséder les connaissances en appui des compétences requises.

Le référentiel ci-après est la déclinaison de ces compétences générales. Certaines compétences de second niveau mentionnées dans le référentiel peuvent avoir été déjà acquises lors des formations à d'autres qualifications ou grâce à l'expérience. Elles figurent néanmoins dans les tableaux par volonté d'une description complète du profil « Moniteur 1^{er} degré ».

Compétence 1		
« Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public »		
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport et l'esprit fédéral.	A un comportement respectueux des principes enseignés. Respecte la déontologie sportive et les règlements fédéraux.	
Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel.	Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible.	L'étude des documents de plongée (carnet, passeport, certificat,) reste de la responsabilité du DP.
Promouvoir la structure, la fédération et ses différentes activités.	Présente les atouts de la structure, de la fédération, incite à la pratique, cherche à intéresser et fidéliser les plongeurs.	
Informer sur les cursus de formation, sur les qualifications et sur les assurances.	Donne des informations utiles, complètes, adaptées.	
Questionner les plongeurs accueillis sur leur expérience, leurs attentes, leurs certifications, leurs équipements. Analyser leurs documents.	Pose des questions de manière à favoriser le dialogue. Connaît les documents et les renseignements nécessaires. S'assure de l'utilisation d'un matériel adapté.	Ceci doit permettre au MF de valoriser au mieux l'expérience des membres de sa palanquée.
Répondre aux questions, conseiller et renseigner les plongeurs et le public potentiel sur tous les sujets relatifs à l'activité.	Donne des informations pertinentes, complètes et adaptées. Oriente les plongeurs conformément à leurs attentes et/ou leurs besoins.	



Compétence 2 « Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration »		
Appliquer les consignes données par le Directeur de plongée.	S'approprie parmi les directives du DP celles concernant sa palanquée.	, -
Définir le déroulement de la plongée et le présenter à sa palanquée.	Adapte la plongée selon l'ensemble du contexte. Commente: - le site et le déroulement de la plongée: parcours et profils de plongée prévus, durée, profondeur max, les procédures de descente et de remontée, la procédure de décompression (tables, ordinateurs,) les moyens mis en œuvre, les conditions de mise à l'eau et de remontée à bord, l'immersion, l'émersion les bonnes attitudes vis-à-vis de	En fonction des éléments recueillis auprès du Directeur de plongée et lors de la prise de connaissance de la palanquée.
Aider à l'embarquement ou au	l'environnement. Aide les plongeurs à monter à bord et	Il s'agit avant tout de rechercher une
débarquement des plongeurs.	s'installer, aide à embarquer le matériel et le ranger, etc., en particulier dans le cas du public jeune et des seniors.	attitude participative, une implication.
		Sont listés ici les principaux critères de réalisation intervenant lors de la phase en immersion.
Comprendre le site et les conditions environnementales.	Décrit la topographie approximative du site et les conditions probables de plongée à partir de la présentation du DP et de sa propre observation de l'environnement. Echange sa perception du site avec les membres de la palanquée.	Le MF1 doit s'approprier les informations fournies par le DP et utiliser sa propre connaissance ou observation du site. Le droit de retrait est bien sur toujours applicable.



Utiliser le milieu ou un instrument d'orientation pour se diriger.	Maîtrise le parcours de son évolution sous-marine à l'aide de repères naturels ou artificiels : relief, lumière, courant, Utilise en complément un instrument d'orientation lorsque les conditions le rendent nécessaire.	Le MF1 doit savoir « trouver son chemin » pour atteindre la ou les zones d'intérêt pendant la plongée et émerger au retour à une distance raisonnable (maximum 50 m dans les conditions les plus défavorables). Il doit savoir à tout moment approximativement où il se trouve sur le site et rester maître du parcours effectué.
Adapter la plongée en cours de déroulement en fonction des conditions de plongée rencontrées en évolution.	plongée ou les paramètres fixés par le DP dans le sens de la sécurité, du confort ou du niveau d'intérêt si une raison quelconque nécessite une telle adaptation. Module les efforts en fonction des capacités des plongeurs. Interrompt une plongée si les conditions en immersion le nécessitent.	lci, c'est le bon sens qui doit prévaloir.
Faire le bilan de la plongée avec les participants et donner à chacun des informations ou conseils appropriés.	Restitue ses observations et organise les échanges sur le déroulement de la plongée et le comportement des plongeurs. Donne des conseils utiles pour la pratique et l'amélioration technique de chaque plongeur.	
Commenter l'environnement marin.	Décrit l'environnement maritime du site, ainsi que la faune et la flore. Cite les noms communs d'espèces animales et végétales rencontrées,	Il ne s'agit pas de rechercher des connaissances « spécialisées » (biologie sous-marine) mais une connaissance vulgarisée destinée à être communiquée par le MF1 à un public large et néophyte. La formation initiale du MF1 concerne en priorité l'environnement de la zone littorale où se déroule la formation.



Compétence 3		
« Concevoir une progression, une séance ou un cursus de formation »		
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Analyser et prendre en compte le contexte pédagogique.	Adapte son enseignement en fonction des acquis et des attentes des élèves ainsi que des moyens dont il dispose.	· ·
Définir les objectifs de formation de la séance ou de la progression.	Détermine le contenu et les limites de son enseignement en fonction du niveau de sortie attendu.	
Choisir les méthodes et les moyens de formation.	Sélectionne et prépare des éducatifs, des techniques de formation et des supports pédagogiques.	
Planifier le déroulement de la séance.	Vérifie la compatibilité de la séance envisagée auprès du DP. Construit les différentes parties d'un cours ou d'une séance.	
Définir une suite logique et pédagogique de séances de formation.	Construit un enchainement de séances pratique et théorique permettant l'obtention d'une qualification donnée	

Compétence 4 « Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques »		
Réaliser un cours théorique.	Introduit le cours et commente le plan. Vérifie le niveau de ses élèves. Développe les différentes parties du cours. Utilise des exemples et des analogies lorsque nécessaire. Utilise des supports pédagogiques adaptés et efficaces. Evalue la compréhension et l'appropriation. Régule l'apprentissage en fonction des constats. Délivre un retour à l'issue du cours.	
Réaliser une séance pratique.	Présente la séance. Vérifie le niveau des élèves. Explique les techniques, donne des conseils de réalisation. Explique le déroulement de la séance. Donne des directives d'organisation, de sécurité et de préservation de l'environnement. Fait réaliser les exercices, démontre si nécessaire. Evalue les performances, régule l'apprentissage. Délivre un retour à l'issue de la séance.	
Prendre en compte les directives du DP.	Comprend et met en œuvre les consignes du DP.	Dans le cas où le DP est une autre personne.



Compétence 5		
« Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques »		
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Faire préparer une séance pratique ou théorique.	Fait analyser un contexte pédagogique : acquis (niveau initial) des élèves, profil final visé, moyens à disposition, organisation et fonctionnement de la structure, type de support surface, type de milieu, etc. Fait définir le ou les objectifs de formation d'une séance : fait mettre en relation les éléments du contexte pour déterminer un contenu de séance répondant aux besoins de formation et adapté aux moyens. Fait choisir et/ou propose des éducatifs, des techniques de formation, des supports pédagogiques en faisant appel au vécu du stagiaire lorsque possible. Fait identifier les difficultés probables d'apprentissage, fait définir des conseils, des aides à la formation. Fait définir des critères d'évaluation, réalisation (moyens à mettre en œuvre par les plongeurs formés pour réaliser au niveau de maîtrise attendu les apprentissages enseignés) et/ou réussite (indicateurs observables témoignant de la réalisation des apprentissages enseignés au niveau de maîtrise attendu), en fonction de la nature de la séance. Fait prévoir un déroulement de séance et les moyens nécessaires ou un « plan de cours » : chronologie de réalisation des apprentissages compatibles avec les exigences pédagogiques et celles liées à la plongée et au contexte dans lequel elle sera réalisée; « Fil directeur », matérialisé notamment par un plan de cours, donnant un sens logique et pédagogique au	
Faire prévoir la sécurisation d'une séance de formation pratique.	déroulement d'un cours théorique. Fait identifier les risques inhérents au contexte dans lequel la plongée	
seance de formation pratique.	intervient et ceux liés au type d'apprentissages réalisés, puis fait définir toutes les mesures à mettre en œuvre pour prévenir ces risques et y pallier.	



Mettre en situation, évaluer et réguler	Après préparation, accompagne un	
la formation d'un stagiaire	stagiaire pédagogique encadrant des	
pédagogique.	élèves plongeurs.	
	Evalue en situation les compétences	
	entrant dans la démarche d'un futur	
	moniteur.	
	Intervient sans délai si la sécurité est	
	mise en jeu.	
	Délivre à l'issue une analyse permettant	
	au stagiaire de comprendre les axes	
	d'amélioration nécessaires et les	
	moyens pour y parvenir.	
Faire un complément et/ou des apports	Identifie (évaluation) les connaissances	
de connaissances si nécessaire.	à compléter ou à réviser.	
	Réalise des cours adaptés pour	
	enseigner ces connaissances.	
	Donne un travail personnel de	
	recherche et d'approfondissement.	
	Donne des références bibliographiques	
	et des directives d'utilisation.	

Compétence 6		
« Choisir un site de plongée »		
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Prendre en compte : - les attentes, le nombre et le niveau, les équipements, les outils de décompression, l'expérience de plongée des plongeurs et des guides de palanquée, - le type de support surface (navire).	Consulte les documents des plongeurs, fait connaissance avec ceux qu'il ne connaît pas et s'intéresse de leurs attentes et motivation Analyse ce contexte et prévoit un site approprié.	Carnet de plongée, cartes, passeport, dernières plongées
Apprécier et choisir un site de plongée adapté au niveau technique des plongeurs, aux conditions météorologiques et aux conditions de pratique.	S'informe sur les sites accessibles et autorisés à partir de cartes marines, de bulletins météo, l'annuaire des marées et auprès de personnes pouvant les connaître ou qui les connaissent (affaires maritimes, pilote du bateau par exemple): profondeurs accessibles, points d'intérêt (tombant, sec, épave,) vents dominants, courants éventuels, état de la mer habituel, durée du trajet AR, possibilité de mouillage, fréquentation du site,	Le MF1 peut s'informer auprès du pilote ou de toute autre personne pour recueillir les renseignements nécessaires. Il doit connaître la nature des informations dont il a besoin et être capable de les exploiter de façon judicieuse.
Analyser les conditions environnementales sur site.	Met en relation les conditions de vent, houle, visibilité sur l'eau, trafic maritime, courant(s), visibilité en immersion, température et évolutions prévisibles de ces éléments.	Le MF1 doit vérifier la faisabilité des plongées prévues: adéquation des conditions sur site avec le niveau, le nombre de plongeurs et de guides, les équipements individuels, collectifs et de sécurité disponibles.



Compétence 7 « Organiser, planifier le déroulement de l'activité »		
Connaître la réglementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée.	Cite les principales exigences et connait les normes d'encadrement.	
Analyser l'aptitude des plongeurs et des guides.	Recueille les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité (questionnement, consultation des documents de plongée).	\ C_
Composer les palanquées.	Constitue chaque palanquée dans le respect des normes d'encadrement. Prend en compte les attentes et les affinités des plongeurs.	
Présenter le site.	Décrit la ou les zones de plongée, la façon d'y évoluer, les zones d'intérêt, les conditions de plongée probables (visibilité, courant, etc.) et les dangers éventuels.	Sur un site méconnu, il doit définir la nature des informations nécessaires, les recueillir auprès de personnes compétentes puis les présenter, en s'appuyant si nécessaire sur le pilote ou toute autre personne connaissant ce site.
Fixer les paramètres de plongée.	Donne des paramètres de profondeur, zone d'évolution, durée, profil de plongée et décompression adaptés au contexte. S'assure de leur compréhension par les palanquées.	
Désigner un suppléant en cas de plongée du DP.	S'assure de l'aptitude de la personne volontaire, lui communique les informations nécessaires et la durée approximative de son absence.	Il est rappelé que, même en immersion, le MF1 en titre conserve sa responsabilité.
Rédiger la feuille de palanquées.	Renseigne avec exactitude et complétude une feuille de palanquées.	
Rédiger une fiche d'évacuation et de prise en charge.	Renseigne avec exactitude et complétude une fiche d'évacuation et de prise en charge. Vérifie ces documents lorsqu'il confie l'action à une autre personne.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Attester du déroulement de l'activité.	Vise les documents des plongeurs lorsque nécessaire pour attester de la réalisation des plongées.	



	Compétence 8	
« Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin »		
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Connaître les risques liés aux différentes pratiques et les mesures de prévention associées.	Enumère les risques et les mesures de prévention associées.	
	Donne des directives ou des conseils et met en place des moyens pour assurer la sécurité ou le confort, informe sur les risques liés à l'environnement. Donne les consignes nécessaires permettant aux plongeurs de prévenir pour eux-mêmes les accidents de plongée.	
Utiliser le matériel de secours.	Connaît et vérifie le contenu de la trousse de secours à utiliser en fonction du type d'accident. Localise le matériel de secours, en vérifie l'état et le fonctionnement. Met la bouteille d'oxygène en service, réalise une oxygénothérapie normobare. Transmet un message d'alerte	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
	Communique et explicite les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte. S'assure de leur compréhension. Met en lien les « textes » et les règles, les caractéristiques de la plongée et le niveau réel des plongeurs.	
Informer des réglementations locales éventuelles, des règles de protection de l'environnement et les faire respecter.	Cite ces règlementations. Informe des dispositions particulières locales (espèces protégées, zones interdites,). Rappelle les règles générales de	Le MF1 peut s'appuyer sur le pilote ou toute autre personne pour recueillir pour lui-même les données nécessaires. Il doit connaître la nature des informations dont il a besoin et être capable de les exploiter de façon pertinente.
fédérales relatives à l'activité.		



Détecte les situations à risques et met lci, c'est l'efficacité qui est le critère Intervenir auprès d'un plongeur en difficulté. en œuvre des mesures de prévention. essentiel et non le coté démonstration Prend en charge un plongeur en technique. difficulté, lui apporte une aide selon une technique appropriée, le remonte en surface en cas de besoin en respectant les procédures et l'y maintient. Continue à prendre en charge les autres membres de la palanquée. Ramène un pratiquant en difficulté jusqu'au support (bord, bateau, annexe, cale, plage...). Détail de la partie « Intervention » Agit dès l'observation d'un signe ou Les éléments importants sont d'un comportement nécessitant une promptitude et la pertinence de la intervention. réaction, l'exécution rapide de mesures (stabilisation) évitant la descente de la Pour toute intervention, évite autant palanquée suivies d'un enclenchement que possible (pleine eau, plongeur non sans délai de la remontée lorsqu'elle est équilibré, ...) l'augmentation de la nécessaire. profondeur. Les actions permettant au plongeur en Effectue les actions adaptées à la difficulté de pouvoir se ventiler sont situation avant d'initier une remontée une priorité. la surface (lorsqu'elle nécessaire): La fourniture d'air doit être - fournit une source d'air en cas de préférentiellement assurée avec un besoin. deuxième détendeur. L'échange - fait cesser tout effort en cas d'embout, enseigné en simulation, est d'essoufflement, un palliatif ou un moyen intermédiaire - apporte une aide adaptée dans les avant la disponibilité d'un deuxième détendeur. autres cas (crampe, malaise, douleurs, inconscience,....). Le palmage peut être utilisé : - pour agir sur la position d'évolution Lorsqu'une remontée vers la surface est nécessaire: lors de la remontée, - initie dès que possible et contrôle la - dans les premiers instants de remontée, l'intervention, pour éviter à - surveille régulièrement le plongeur palanquée de couler, en précisant que pris en charge ainsi que les autres l'effort correspondant doit être contrôlé membres de la palanquée, et rapidement arrêté et remplacé par incite le plongeur en difficulté à l'utilisation des gilets. participer aux actions nécessaires à la Aucun gilet ne doit être purgé avant maîtrise de la remontée si son état le d'avoir acquis une tendance certaine à permet, exécute ces actions dans le cas remonter. contraire. - utilise principalement les gilets de La vitesse de remontée peut être stabilisation de légèrement supérieure aux vitesses comme moven remontée. (variables) des différents outils de réalise procédure de décompression, en fonction de la une décompression et d'arrivée en surface profondeur, et tout au long de la remontée. L'arrivée en surface doit se compatible avec l'urgence de la situation et la préservation de la faire en sécurité, précédée d'un arrêt et sécurité, d'un tour d'horizon entre 5 et 3 m de profondeur. - signale au support surface la situation, - sécurise en surface le plongeur en difficulté en attendant l'intervention du

support.



Compétence 9 « Posséder les connaissances en appui des compétences requises »				
Réglementation relative à l'activité.	Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit.	Code du sport, Manuel de formation technique, responsabilités, assurance		
Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, montage et vérifications, réglementation éventuelle.	Entretien le matériel, l'installe, vérifie son fonctionnement. Choisit le matériel de secours adapté au besoin (Bloc et détendeur de secours,).	16		
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention. Cite les manifestations observables lors de la survenue des incidents courants de plongée.			
Outils et procédures de décompression.	Explique les principes de différents outils de décompression, leurs conditions d'utilisation et leurs limites, leurs avantages et inconvénients.			
Navigation, environnement maritime, météorologie marine.	Décrit et commente les éléments figurants dans un bulletin météo. Connaît les règles élémentaires de navigation maritime.			
Environnement maritime.	Décrit la faune et flore. Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.	Au moins les espèces les plus rencontrées en plongée et celles spécifiques au site.		

Dans le MFT actuel, les connaissances en rapport avec les compétences pédagogiques figurent dans une annexe particulière pour le MF2.

Au vue de la dimension des profils MF2 et MF1 décrits dans le présent document, cet inventaire se synthétise très facilement et pourrait être inclus dans la compétence « Posséder les connaissances en appui des compétences requises ».



6. REFERENTIEL DE COMPETENCES « MONITEUR 2^{EME} DEGRE »

Le MF2 possède l'ensemble des compétences du MF1 et les compétences générales suivantes :

- 1 Concevoir, piloter et intervenir dans des stages de formation d'encadrants.
- 2 Animer l'ensemble des activités techniques d'une structure.
- 3 Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques.
- 4 Posséder les connaissances en appui des compétences requises.

Le référentiel ci-après est la déclinaison de ces compétences générales. Certaines compétences de second niveau mentionnées dans le référentiel peuvent avoir été déjà acquises lors des formations à d'autres qualifications ou grâce à l'expérience. Elles figurent néanmoins dans les tableaux par volonté d'une description complète du profil « Moniteur 2^{eme} degré ».

Compétence 1						
« Concevoir, piloter et intervenir dans des stages de formation d'encadrants »						
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être Critères de réalisation Commenta						
Connaitre les cursus de formation de cadre.	Connait les différents cursus de formation de cadre et suit les évolutions.					
Définir les finalités pédagogiques d'un stage et le besoin de formation.						
Elaborer une stratégie de formation.	Construit un plan de formation et planifie les interventions.					
Définir et quantifier les ressources nécessaires.	Adapte le nombre d'intervenants en fonction du nombre de stagiaires, des objectifs à atteindre et du contexte logistique.					
Coordonner les intervenants.	Présente le stage. Explique les attendus.					
Réguler la logique, les méthodes et la planification du stage pendant son déroulement.	Gère le stage tant du point de vue des stagiaires que des encadrants.	En fonction des stagiaires.				
Faire un bilan du stage.	Prend en compte les retours des intervenants et des stagiaires.					
Animer un atelier pédagogique.	Prépare et construit des ateliers interactifs. Bâti les études de cas et les jeux de rôles. Crée les supports d'animation. Evalue son animation. Maîtrise la relation animateur-groupe.					



Réaliser une intervention.	Présente la séance. Vérifie le niveau des élèves.	
	Développe les différentes parties du	
	cours.	
	Illustre d'exemple le contenu.	
	Utilise des supports pédagogiques.	
	Evalue la compréhension et	
	l'approbation.	
	Régule l'apprentissage.	
	Délivre un retour à l'issue du cours.	

Compétence 2					
« Animer l'ensemble des activités techniques d'une structure »					
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires			
Identifier les besoins en formation des encadrants.	Identifie un éventuel écart entre les compétences existantes et les compétences nécessaires au développement de l'activité au sein de la structure.				
Assurer la formation continue des encadrants.	Propose des actions de formations permettant aux encadrants : - une mise au point de leurs acquis, - le développement de leurs compétences, - l'acquisition de nouveaux savoirs.	Plan de formation.			
Planifier les formations des plongeurs et des encadrants.		Notamment lorsque ces formations nécessitent la gestion de stagiaires pédagogiques impliqués dans des formations de plongeurs.			
Animer une équipe pédagogique.	Recueille et prend en compte les avis et propositions de l'équipe pédagogique. Compose une équipe équilibrée et favorise l'implication de tous. Assure l'homogénéité des formations. Assure la cohésion entre l'équipe et l'organisation générale de la structure. Organise des points de coordination et un bilan final des formations.				

www.ffessm.fr N°Indigo 0 820 000 457



Compétence 3					
« Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques »					
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires			
Faire préparer une séance pratique ou théorique.	Fait analyser un contexte pédagogique : acquis (niveau initial) des élèves, profil final visé, moyens à disposition, organisation et fonctionnement de la structure, type de support surface, type de milieu, etc. Fait définir le ou les objectifs de formation d'une séance : fait mettre en relation les éléments du contexte pour déterminer un contenu de séance répondant aux besoins de formation et adapté aux moyens. Fait choisir et/ou propose des éducatifs, des techniques de formation, des supports pédagogiques en faisant appel au vécu du stagiaire lorsque possible. Fait identifier les difficultés probables d'apprentissage, fait définir des conseils, des aides à la formation. Fait définir des critères d'évaluation, réalisation (moyens à mettre en œuvre par les plongeurs formés pour réaliser au niveau de maîtrise attendu les apprentissages enseignés) et/ou réussite (indicateurs observables témoignant de la réalisation des apprentissages enseignés au niveau de maîtrise attendu), en fonction de la nature de la séance. Fait prévoir un déroulement de séance et les moyens nécessaires ou un « plan de cours » : chronologie de réalisation des apprentissages compatibles avec les exigences pédagogiques et celles liées à la plongée et au contexte dans lequel elle sera réalisée; « Fil directeur », matérialisé notamment par un plan de cours, donnant un sens logique et pédagogique au				
Faire prévoir la sécurisation d'une	déroulement d'un cours théorique. Fait identifier les risques inhérents au				
séance de formation pratique.	contexte dans lequel la plongée intervient et ceux liés au type d'apprentissages réalisés, puis fait définir toutes les mesures à mettre en œuvre pour prévenir ces risques et y pallier.				



Mettre en situation, évaluer et réguler	Après préparation, accompagne un	
la formation d'un stagiaire	stagiaire pédagogique encadrant des	
pédagogique.	élèves plongeurs.	
	Evalue en situation les compétences	
	entrant dans la démarche d'un futur	
	moniteur.	
	Intervient sans délai si la sécurité est	
	mise en jeu.	
	Délivre à l'issue une analyse permettant	
	au stagiaire de comprendre les axes	
	d'amélioration nécessaires et les	
	moyens pour y parvenir.	
Faire un complément et/ou des apports	Identifie (évaluation) les connaissances	
de connaissances si nécessaire.	à compléter ou à réviser.	
	Réalise des cours adaptés pour	
	enseigner ces connaissances.	
	Donne un travail personnel de	
	recherche et d'approfondissement.	
	Donne des références bibliographiques	
	et des directives d'utilisation.	

Compétence 4							
« Posséder les connaissances en appui des compétences requises »							
Savoirs	avoirs Critères de réalisation Commentaires						
Réglementation relative à l'activité.	Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit. Code du sport, Manuel de f technique, responsabilités, ass						
Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, montage et vérifications, réglementation éventuelle.	Choisit le matériel de secours adapté au	cours adapté au					
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	de Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention. Cite les manifestations observables lors de la survenue des incidents courants de plongée.						
Outils et procédures de décompression.	Explique les principes de différents outils de décompression, leurs conditions d'utilisation et leurs limites, leurs avantages et inconvénients.						
Navigation, météorologie marine.	Décrit et commente les éléments figurants dans un bulletin météo. Connaît les règles élémentaires de navigation maritime.						
Environnement maritime.	Décrit la faune et flore. Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.						

Dans le MFT actuel, les connaissances en rapport avec les compétences pédagogiques figurent dans une annexe particulière pour le MF2.

Au vue de la dimension des profils MF2 et MF1 décrits dans le présent document, cet inventaire se synthétise très facilement et pourrait être inclus dans la compétence « Posséder les connaissances en appui des compétences requises ».



7. ANALYSE DES REFERENTIELS

A la lecture des précédents chapitres, et des tableaux ci-après, il apparait clairement que :

- le MF1 est le cœur du dispositif de notre filière « encadrant » ;
- de fait, les compétences nécessaires pour acquérir le MF1 sont nombreuses et certaines d'entres elles sont nouvelles par rapport au MF1 actuel :
 - Tutorat
 - □ Nitrox
- un certain nombre de compétences sont identiques ou proches d'un niveau à un autre. Cela permet d'envisager une capitalisation de ces compétences lors d'un passage d'un niveau à un autre.
- la notion de cursus peut mettre en évidence cette « capitalisation », pour tout ou partie d'une compétence donnée.

7.1 SYNTHESE DES COMPETENCES DE RANG 1 PAR PROFIL

Initiateur	Guide de Palanquée	exploration		Guide de Palanquee exploration		MF2
1 - Accueillir, conseiller et	1 - Accueillir, conseiller et	1 - Accueillir, conseiller et	1 - Accueillir, conseiller et	1 - Concevoir, piloter et intervenir		
répondre aux demandes des	répondre aux demandes des	répondre aux demandes des	répondre aux demandes des	dans des stages de formation		
plongeurs et du public.	plongeurs et du public.	plongeurs et du public.	plongeurs et du public.	d'encadrants.		
2 - Concevoir une progression ou une séance.	2 - Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration.	2 - Choisir un site de plongée.	2 - Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration.	2 - Animer l'ensemble des activités techniques d'une structure		
3 - Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques.	3 - Participer à la mise en œuvre de l'activité.	3 - Organiser, planifier le déroulement de l'activité.	3 - Concevoir une séance, une progression ou un cursus de formation.	3 - Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques.		
4 - Organiser, planifier le déroulement de la plongée.	4 - Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.	4 - Attester de la fonction de Directeur de plongée.	4 - Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques.	4 - Posséder les connaissances en appui des compétences requises.		
5 - Sécuriser l'activité, prévenir les incidents et intervenir si besoin.	5 - Posséder les connaissances en appui des compétences requises.	5 - Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.	5 - Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques.			
6 - Posséder les connaissances en appui des compétences requises.		6 - Posséder les connaissances en appui des compétences requises.	6 - Choisir un site de plongée adapté à la formation.			
			7 - Organiser, planifier le déroulement de l'activité.			
			8 - Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.			
			9 - Posséder les connaissances en appui des compétences requises.			



7.2 TRANSVERSALITE DES COMPETENCES DE LA FILIERE « ENCADRANTS »

Encadrants Compétences	Initiateur	Guide de Palanquée	Directeur de Plongée en exploration	MF1	MF2
Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	4	idem Initiateur + gestion de l'expérience plongeurs	6 idem GP	6 idem GP	6 idem GP
Concevoir une progression ou une séance Concevoir une séance, une progression ou un cursus de formation Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques	pas de notion de cursus de formation			Base Initiateur + extensions des niveaux de plongeurs concernés + gestion de cursus de formation Base Initiateur 3 + extensions des niveaux de plongeurs concernés	5 idem MF1 3 idem MF1
Choisir un site de plongée Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration Sécuriser l'activité, prévenir les incidents et intervenir si besoin Participer à la mise en œuvre de l'activité Organiser, planifier le déroulement de l'activité Attester de la fonction de Directeur de plongée Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques	9 à adapter selon prérogatives	9 9 à adapter selon prérogatives 4	9 à adapter selon prérogatives 6 3	3 idem DP 9 idem GP 9 à adapter selon prérogatives 9 idem DP	3 idem DP 9 idem MF1 9 à adapter selon prérogatives 9 idem MF1 10 idem MF1
Concevoir, piloter et intervenir dans des stages de formation d'encadrants Animer l'ensemble des activités techniques d'une structure Posséder les connaissances en appui des compétences requises	à adapter au niveau Compétences nécessaires pour ce nive:	6 à adapter au niveau + matos + nav	à adapter au niveau 6 + matos + nav	à adapter au niveau + matos + nav	9 4 6 à adapter au niveau + matos + nav

Nombre de compétences sous jacentes constituant cette compétence

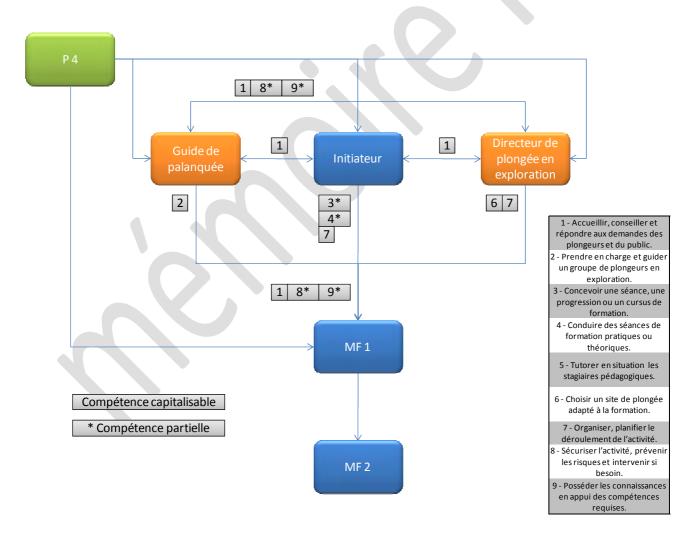


8. MODALITES ENVISAGEABLES POUR LA VALIDATION DES QUALIFICATIONS

Le logigramme ci-après illustre les deux principales modalités envisageables pour l'acquisition d'une qualification :

- une « classique », reposant sur un processus de formation « total » :
 Quelles que soient les qualifications que possède le stagiaire qui entame le cursus, il doit suivre et valider l'ensemble de la formation (toutes les compétences) définie pour le niveau minimal d'entrée ayant été pris en compte pour « dimensionner » la formation.
- l'autre, tirant les bénéfices potentiels d'une approche globale des qualifications et intégrant en tout ou partie une sorte de capitilastion des compétences qui peut se comparer quelque peu à une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
 - Dans cette formule, selon les qualifications que possède le stagiaire en entrée de cursus, il est exempté de tout ou partie de certaines compétences.

Il apparait ici l'avantage d'une définition des qualifications de plongeurs ou d'encadrants par référentiels de compétences. Formulées de la sorte, il est d'autant plus aisé d'identifier les compétences similaires en tout ou partie entre les différents profils. Par suite, cela ouvre la porte à la prise en compte des compétences déjà acquises et améliorées par l'expérience dans une logique type VAE.





9. CONCLUSION

La rénovation de la filière professionnelle est imminente et la FFESSM aura pour objectif de positionner à « bon niveau » les qualifications fédérales d'enseignement.

Basé sur les orientations connues à ce jour concernant la rénovation de la filière professionnelle, nous avons tenté de conserver le plus possible une cohérence entre les définitions de postes des futures certifications professionnelles et celles proposées pour les futurs encadrants fédéraux. Ceci pour entretenir un niveau de compatibilité maximal entre les 2 filières.

Premier constat

Ce document peut être considéré en premier lieu comme une base de travail pour une nouvelle version du Manuel de Formation Technique lorsque le cadre réglementaire sera effectif.

En effet, pour construire un Manuel de Formation Technique, il est nécessaire de bien mettre en évidence les éléments de base tels que :

- Les objectifs de formation finaux à atteindre → ce que nous avons appelé les « profils »,
- Les préreguis → ce que nous avons appelé les « niveaux d'entrée »,
- Les compétences nécessaires pour chacun de ces niveaux.

Si les contenus de ces éléments sont toujours discutables, la démarche, elle, semble indispensable.

Second constat

Nous voyons apparaître une démarche de capitalisation des compétences. Ni sa mise en place, ni son acceptation dans notre cadre fédéral ne sont une évidence. Si elle peut apporter beaucoup au bénéficiaire :

- Par la possibilité d'accéder à des qualifications « par étapes » (donc augmentation du nombre des encadrants potentiels dans les premières étapes),
- Parce qu'elle permet de valoriser l'expérience et donc la personne par le milieu des encadrants,

elle apportera aussi énormément à la FFESSM en :

- Fidélisant ces cadres et en dynamisant les motivations,
- Diminuant les délais et les coûts de formation et d'obtention des qualifications.

Cependant, ne doutons pas que cette démarche ne manquera pas de faire débat chez ses détracteurs.

Troisième constat

Nous constatons que le « cœur du métier » (si tant est que nous puissions parler de métier !) est le MF1. Cependant au vue des compétences requises, il apparait que la formation pour un plongeur n'ayant aucune autre expérience que celle de plongeur, sera longue, fastidieuse, coûteuse et donc peu attirante, voire rédhibitoire.

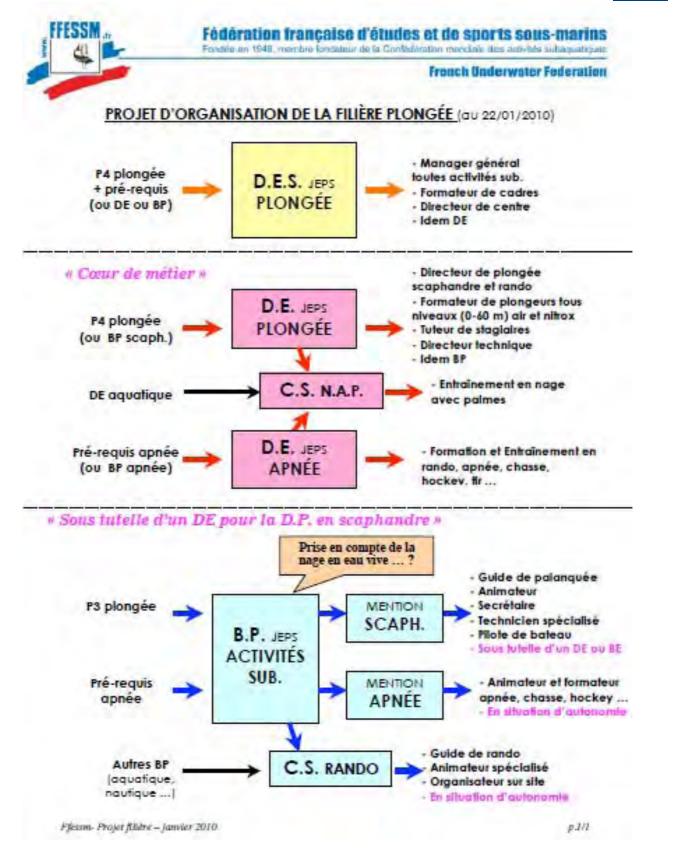
- Faut-il alors alléger notre futur MF1, au risque de ne pas être cohérent avec le DE en supprimant la compétence de « Tutorat » par exemple ?
- Faut-il prévoir un cursus obligeant un plongeur à passer par un Initiateur, ou un GP ou un DP avant d'entamer une formation de MF1 ?
- Faut-il construire un MF1 qui pourrait se décliner sous 2 formes : l'un formateur jusqu'à 40 m, l'autre formateur jusqu'à 60 m avec des prérogatives de « Tutorat » par exemple ?

Trois constats qui permettront certainement de discuter autour du présent projet. Mais espérons qu'il fasse avancer nos idées. Le temps ne nous presse pas encore, mais il est urgent de ne pas attendre.



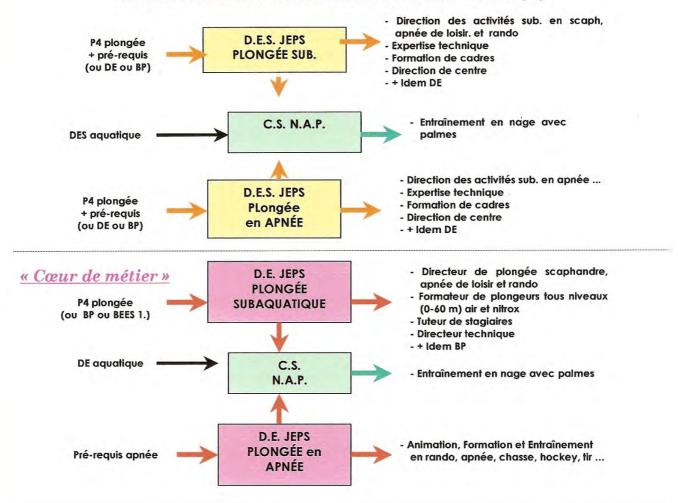
10. ANNEXES

ANNEXE 1

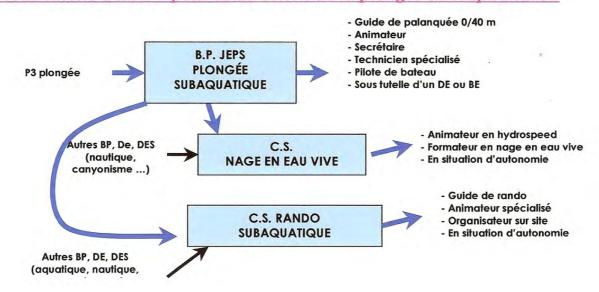




PROJET D'ORGANISATION DE LA FILIÈRE PLONGÉE au 28/04/10 (III)



« Sous tutelle d'un DE pour la direction de la plongée en scaphandre »





Remerciements à

Claude MARTIN

Jean-Noël TRUCCO